

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

VILLE DE  
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 décembre,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,  
En suite de convocation en date du 5 décembre 2022,  
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,  
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de  
Mesdames Maryline KUCHARSKI, Corinne LEFEBVRE Aline SZYMCZAK,  
Nasera BENSLIMANE, Dorine CORROYEZ et Messieurs Dominique VASSEUR,  
Robert UNTERFRANC, Éric GADENNE, Jean-Marc FAUVERGUE, absents  
excusés.  
Madame Khadija LANNABI est élue secrétaire de séance.

**Objet : Emission de mandats administratifs pour le remboursement de redevances versées par les familles au titre des accueils de loisirs**

Vu les demandes de remboursement des redevances acquittées dans le cadre des accueils de loisirs formulées par les familles suivantes :

- Madame CANIVET pour l'enfant LEMAIRE Aimye soit 32.40 € changement de quotient CAF.
- Madame FLANQUART pour l'enfant FLANQUART Ethan soit 17.60 € Enfant Malade.

Considérant le caractère légitime de ces demandes eu égard à la situation des familles (maladie de l'enfant / modification du quotient familial),

Les membres du Conseil Municipal décident :

**Vote à l'unanimité :**

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir des mandats administratifs pour un montant total de 50 € correspondant au remboursement des redevances acquittées par les familles concernées

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 14 décembre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le 19 DEC. 2022  
AR : 062-216205237-20221213-

del-131222-338-DE

Affiché le 19 DEC. 2022  
Certifié exécutoire le 19 DEC. 2022

Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

**Daniel KRUSZKA**